

Règlement du concours national de photographie 2019

1. Introduction

Le club photo Objectif24 de la MJC de Salon de Provence, organise son concours photo national 2019, en partenariat avec la ville de Salon de Provence.

Le concours est gratuit. Vous trouverez dans les paragraphes ci-dessous, les différents objets du règlement du concours.

2. Dates

Période de réception des photos papier et des dossiers numériques :

Du 1er juillet au 29 novembre 2019 minuit.

Les autres dates : notation par le jury le 21 décembre, les résultats (gagnants et exposés) début janvier 2020, les horaires et les dates de l'exposition et du vernissage seront consultables sur le blog du club photo objectif24.wixsite.com/objectif24 en temps utile.

3. Participants

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs. Les personnes mineures participeront sous la responsabilité et l'autorisation de leurs représentants légaux.

Le participant doit être dépositaire des droits liés à l'image présentée.

Sont exclus, les membres du jury et leurs familles.

Les membres du club photo Objectif24 (sauf organisateurs) peuvent participer au concours à titre privé.

4. Emploi des photos

Ce règlement ne comporte aucune clause de cession ou d'utilisation des œuvres.

Les photos gagnantes seront mises en valeur dans un cadre noir le temps de l'exposition.

Leur diffusion se limitera à l'organisation du concours (information, exposition, projection d'un diaporama, blog du club photo).

A la fin du concours les dossiers numériques seront effacés.

5. Les thèmes

Le concours comporte 3 thèmes différents.

Les participants peuvent concourir dans les 3 thèmes et proposer 3 photos par thème.

Thème 1 : Décalé (en couleurs).

Thème 2 : De l'autre côté (en noir et blanc).

Thème 3 : libre (couleur ou noir et blanc).

Pour les thèmes 1 et 2, aucune retouche et/ou montage ne seront acceptés (seul un léger recadrage et une amélioration de la luminosité seront autorisés).

Le thème 3 (libre) est ouvert aux photomontages, retouches, techniques mixtes sur base photographique.

Règlement du concours national de photographie 2019

6. Formats

Pour le format papier:

- Les photos doivent être montées sur un support rigide ou dans un passe-partout de 30cm x 40cm.
- Dimensions maxi de la photo : (paysage ou portrait), 30cm x 40cm
- Dimensions mini de la photo : (carré) 10 cm x 10 cm.
- Pour les photos de dimensions inférieures à 30 cm x 40 cm un passe-partout est obligatoire.
- Pour l'ensemble photo plus passe-partout, l'épaisseur ne devra pas dépasser 2,5mm.

Pour les fichiers numériques la dimension du plus grand côté doit être de 1900 pixels.

7. Envoi des photos

Trois envois obligatoires:

- 1) La photo avec son support pour l'exposition (sans système d'accrochage), avec au dos : nom, prénom, adresse, n° de téléphone, adresse mail, titre de la photo, lieu de la prise de vue, date de la prise de vue, numéro du thème, indication haut et bas.
- 2) Son fichier numérique pour le diaporama, renommé avec nom du participant et le titre de la photo.
- 3) Le bulletin de participation rempli, les autorisations si besoin.

Quelle que soit la méthode de remise des photos papier, merci de les conditionner dans un emballage suffisamment rigide.

Adresse pour l'envoi par courrier ou la dépose en main propre des photos: (attention : la MJC est fermée du 2 au 26 août).

MJC Objectif 24
Concours national de photographie
17, BD Aristide Briand
13300 Salon de Provence

Adresse mail pour l'envoi des photos numériques : <https://wetransfer.com/>

objectif24.mjc.salon.concours@gmail.com

8. Jury

Le jury sera composé de personnes reconnues dans le monde de la photographie (photographe professionnel, de l'art et de l'enseignement photographique); leurs identités seront mentionnées sur le blog.

Le respect du thème, la créativité et l'originalité seront des critères importants.

9. Dotation

La remise des prix aura lieu le jour du vernissage, en cas d'absence du participant, le chèque sera expédié par courrier dans les meilleurs délais.

Premier prix de chaque thème : 250 €.

Deuxième prix de chaque thème : 100 €.

Troisième prix de chaque thème : 50 €.

Règlement du concours national de photographie 2019

10. Résultats

Les lauréats de chaque thème seront prévenus individuellement.

Les 25 meilleures photos par thème, (classement du jury) seront exposées avec le nom de l'auteur et le titre de la photo, Le nom des personnes concernées par l'exposition sera consultable sur le blog du club photo.

11. Retour des photos

Le retour des photos se fera à partir de la fin février, à la condition d'avoir fourni un emballage retour approprié avec son nom et son adresse mentionnés dessus et affranchi au tarif en vigueur.

Les photos pourront aussi être récupérées sur présentation d'une pièce d'identité, directement à la MJC de Salon de Provence, 17, BD Aristide Briand à partir de la même période.

12. Restrictions

Les dossiers papier ne respectant pas les formats demandés en longueur et largeur (photos et passe-partout) et en épaisseur, seront écartés dès la réception.

Les dossiers arrivés après la date du 27 novembre seront refusés, (cachet de la Poste)

Les dossiers papier n'étant pas accompagnés de leurs doubles en fichiers numériques à la date d'expiration du concours seront refusés.

Les dossiers représentant des images réprimées par les lois en vigueur seront refusés.

Le participant ne respectant pas ces consignes élémentaires, ne pourra en aucun cas contester la décision des organisateurs de refuser la présentation de leurs photos au jury.

Signature interdite sur le recto.

13. Litige

Les participants concourent sous leurs propres responsabilités.

Malgré le plus grand soin pris dans la manipulation des images, l'organisateur (Club photo Objectif24) ne pourra être tenu financièrement responsable en cas de perte, vol ou détérioration des images.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique, d'annulation, ou de quelque autre nature.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

14. Annexe

Bulletin de participation.



Règlement du concours national de photographie 2019

Bulletin de participation

Nom :

Prenom :

Adresse :

Code postal :

Adresse mail :

Tél :

Thème 1 (décalé)

Titre de la photo n° 1 :

Titre de la photo n° 2 :

Titre de la photo n° 3 :

Thème 2 (de l'autre côté)

Titre de la photo n° 1 :

Titre de la photo n° 2 :

Titre de la photo n° 3 :

Thème 3 (libre)

Titre de la photo n° 1 :

Titre de la photo n° 2 :

Titre de la photo n° 3 :

Signature du participant